



Page modifiée:
le mardi
2002-8-13 10:57

English · Contactez-nous · Aide · Recherche · Publiservice
Accueil Intranet · Formation · GIT / AIC · Finances, planif., syst. min. · Commerce
Ressources humaines · Affaires consulaires · Gestion des biens · MAECI

Ressources humaines @ MAECI

Groupe de travail sur les conditions d'emploi des agents du Service extérieur Attributions

MSL – 2001-02-28

[Accueil]

Contexte

Les membres du groupe du Service extérieur et des autres groupes professionnels permutants, principalement au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC), jouent un rôle essentiel pour l'application de la politique internationale et des programmes en matière de commerce et d'immigration du gouvernement.

La stratégie du MAECI en matière de ressources humaines et les dernières négociations contractuelles avec l'Association professionnelle des agents du Service extérieur (APASE) ont mis en relief les conditions et le contexte particuliers dans lesquels les membres de ce groupe travaillent. Cela a également révélé que la majorité des agents affectés au Service extérieur estiment qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés compte tenu des conditions et du contexte dans lesquels ils doivent travailler. En raison de l'importance d'avoir un personnel efficace et motivé au Service extérieur pour favoriser le bien-être des Canadiens, il est impératif que l'on se penche sur cette situation d'une manière concertée, approfondie et objective.

D'autres facteurs ont également rendu nécessaire la réalisation d'une étude comparative des conditions d'emploi des agents du Service extérieur, notamment :

- -les niveaux élevés des départs pour l'ensemble des agents et, plus particulièrement, les plus jeunes;
- -la nouvelle réalité sociale, soit par exemple les ménages bi-actifs, les effets de la permutation des agents du Service extérieur sur leurs conjoints et les services à donner aux aînés;
- -un marché de l'emploi très concurrentiel;
- -la difficulté d'embaucher et de retenir les candidats les plus intéressants;
- -la valeur relative des conditions d'emploi au Service extérieur par rapport au reste de la fonction publique et aux autres situations d'emploi comparables;
- -la situation démographique;
- -le maintien en poste d'agents supérieurs admissibles à une retraite anticipée;
- -les programmes visant à faire de la fonction publique un employeur exemplaire.

Une telle étude devra fournir aux parties un ensemble commun d'éléments de comparaison pour évaluer les questions d'intérêt commun.